



MAIRIE DE  
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Communiqué de presse

## **Association Mains d'œuvres : quand la justice soutient la délinquance culturelle !**

**Vendredi 17 janvier 2020**

Après avoir été déboutée et condamnée à quitter les lieux par le jugement rendu le 2 juillet 2019 du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, l'Association Mains d'œuvres a obtenu, et ce, alors qu'elle doit à la ville 387 629 euros, sa réintégration dans le bâtiment situé 1 rue Charles Garnier à Saint-Ouen-sur-Seine par, cette fois-ci, le Tribunal Judiciaire de Bobigny. La raison invoquée s'appuie sur la seule base d'un vice de forme du procès-verbal de l'huissier lors de l'expulsion de l'association ordonnée par le Préfet et demandée par la Ville le 8 octobre 2019 – puisque l'association ne voulait pas s'astreindre à exécuter le jugement-, ce qui ne remet pourtant pas en cause la décision de justice exécutoire qui ordonnait leur départ de ce bâtiment municipal occupé illégalement.

**La ville de Saint-Ouen-sur-Seine en prend acte et fait appel de cette décision en dénonçant la pression politique du Ministère de la Culture sur la Justice à deux mois du scrutin municipal. « Ils sont bien en marche ! » s'exclame William Delannoy.**

Le Maire déplore aussi bien la légèreté des arguments imputés à la ville que le manque d'équité dans le rendu des décisions : *« Lorsque l'association Mains d'œuvres a été condamnée à quitter les lieux par le jugement contentieux du 2 juillet 2019, le juge lui a fixé une indemnité de 165 euros par jour. Or, lorsque c'est la ville qui est condamnée à réintégrer l'association dans les lieux, sans bail, la justice l'enjoint d'une astreinte de 10.000€ par jour ! Les signes d'une justice à deux vitesses ! C'est encore la double peine pour les audoniens, qui vont continuer avec leurs impôts, à entretenir l'association dans un bâtiment municipal de 4000m2 sans que cette dernière ne verse le moindre centime à la collectivité. »*

Par ailleurs, si effectivement le Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, les maires des villes de Saint-Denis, Arcueil, Gennevilliers ainsi que le Président de Plaine Commune ont attesté par courrier que des recherches étaient en cours pour la relocalisation des activités de l'association, William Delannoy explique que *« évidemment les enjeux électoraux de mars prochain sont bien présents quand on voit que seules des villes de gauche ont signé ces documents permettant à Mains d'œuvres de justifier d'éventuelles recherches. Mais n'en doutons pas, ce sont des recherches qui n'aboutiront sûrement jamais juste le temps d'une élection ! »*

Sous couvert du mot Culture, Mains d'œuvres autant que ses soutiens Etatiques privent les audoniens d'un véritable équipement public au service de l'apprentissage des disciplines artistiques, musicales et culturelles. Il faut donc comprendre que la décision de justice fait la part belle aux manipulations et postures politiques, « *J'en prends acte.*», déclare William Delannoy, Maire de Saint-Ouen-sur-Seine.

Cette décision de justice met à mal la construction d'un équipement culturel public soumis à des règles de sécurité drastiques pour recevoir des enfants et leurs parents mais laisse une association réintégrer un bâtiment désaffecté pour l'exploiter commercialement et y délivrer une culture privée. « *Ne nous y trompons pas, Mains d'Œuvres n'est pas un lieu culturel mais un lieu évènementiel et il sera aussi une belle permanence électorale pour les fumeurs de joints !*», conclut William Delannoy.

**Contact presse**

**Sarah Gary – cabinet du maire**

**[sgary@mairie-saint-ouen.fr](mailto:sgary@mairie-saint-ouen.fr)**

**01 49 45 69 94 / 07 86 14 88 76**